

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2025

Référence
2025-40

Objet de la délibération
Autorisation d'engager la vente d'un appartement de la Maison de Santé au profit de M. et Mme L'HOSTIS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	13	15

Date de la convocation
30/09/2025

Date d'affichage
30/09/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 09/10/2025

Et

Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025 et le 7 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents : M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY. MM : Eric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à Myriam GUILMET. M Olivier CHEMIN à Christian BÉZARD.

Absent(s) excusé(s) : M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Madame Laure DEVAUD-PINON

Objet de la délibération : Autorisation d'engager la vente d'un appartement de la Maison de Santé au profit de M. et Mme L'HOSTIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les lots privatifs de la copropriété de la Maison Pluridisciplinaire de Santé suivants : 14 - 15 - 16 - 17 (appartements) et 18 - 19 - 20 - 21 - 22 et 23 (places de stationnement) situés au 4 rue Armand de Crux à Crespières ;

CONSIDÉRANT que Monsieur et Madame L'HOSTIS souhaitent acheter le logement de type studio (lot 14) au-dessus de la Maison de Santé, d'une superficie de 24,70 m², ainsi qu'une place de parking (lot 19),

CONSIDÉRANT que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

DE VENDRE un appartement de type studio (lot 14), d'une superficie de 24,70 m², ainsi qu'une place de parking (lot 19), sis 4 rue Armand de Crux, à Monsieur et Madame L'HOSTIS, pour la somme de 118 000 € TTC comprenant une TVA à 20 %.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec Monsieur et Madame L'HOSTIS ainsi que l'acte authentique, qui seront dressés par l'étude notariale DAMBRE & SORDET basée 1 A rue de Moncel à Crespières, aux frais de l'acquéreur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2025

Le Maire

Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance

Laure DEVAUD-PINON

